

## Préambule :

Le projet éducatif local (EducVille) vise la mise en cohérence et la complémentarité des trois temps éducatifs de l'enfant :

- **des parents et de la famille**
- **de l'école**
- **le temps libre et les loisirs**

Le diagnostic et l'analyse des besoins effectués initialement ont conduit à la définition de six objectifs principaux :

- **renforcer la cohérence éducative des partenaires locaux et des acteurs de l'éducation,**
- **permettre la socialisation et l'accès des enfants et des jeunes à l'apprentissage de la citoyenneté,**
- **favoriser la réussite scolaire et éducative,**
- **valoriser les compétences parentales par un accompagnement des parents,**
- **permettre à tous les jeunes, l'égalité d'accès aux pratiques culturelles, récréatives et sportives,**
- **créer autour de tous les enfants et des jeunes, un environnement sécurisant, favorisant leur épanouissement physique et moral.**

## Un projet pour les 0-25 ans

Le Projet Educatif Local est une réflexion d'envergure, menée par les élus et coordonnée par les services municipaux. C'est un projet pour les enfants, les jeunes et les familles.

Après l'état des lieux et le diagnostic, le PEL est maintenant décliné en plan d'actions.

Exemple d'actions mises en œuvre : création d'un Service Jeunes pour les collégiens, partenariat entre le CLAE et les associations de basket, théâtre, tennis, artistes, conférences éducatives pour les parents, concertation sur les réaménagements des équipements scolaires, révision de la politique tarifaire du CLAE...

La mise en place d'un Projet Educatif Local constitue une formidable opportunité pour impliquer tous les acteurs éducatifs dans une démarche commune : les établissements scolaires, les services municipaux, les associations de la commune, les institutions (Conseil Général, CAF, Préfecture)...

Le PEL est le projet global de la commune, mis en place par les élus. Il se décline ensuite au niveau de chaque structure en projets opérationnels : projets du CLAE, du Service Jeunes, projets d'écoles...

Ce projet pose l'éducation comme une responsabilité partagée et nécessite une approche globale et transversale sur l'ensemble des temps de la vie des enfants et des jeunes de 2 à 16 ans (famille, école, loisirs, vie quotidienne)

Ce choix volontariste de mise en œuvre d'un PEL place l'éducation au cœur de la vie de la cité afin d'accompagner, aux côtés des parents, le développement, l'épanouissement et l'émancipation des enfants et des jeunes du territoire

## Un diagnostic approfondi

La ville, assistée d'un sociologue, a effectué un solide travail de terrain (consultation de nombreux jeunes, parents, élus et professionnels) afin d'alimenter le diagnostic du territoire en matière éducative et d'apporter des pistes d'amélioration.

L'objectif de ce diagnostic était de repérer les atouts de la ville et les progrès nécessaires pour accompagner, aux côtés des parents, le développement de l'autonomie, la socialisation et l'ouverture au monde et aux autres, de tous les enfants et jeunes.

Dans le PEL, élaboré pour 5 ans, il s'agit plus de prendre en compte tous les enfants et les jeunes, avec leurs différences, que de créer de nouvelles activités, dans la mesure où les propositions sont déjà nombreuses.

### Quatre axes de développement sont retenus

- **Projet / École-Collège-PEL**

Le projet école-PEL mobilisera dans chaque école, sur la base du volontariat et selon un calendrier précis, toutes les classes autour d'un projet articulant l'enseignement, l'ouverture sur la ville et favorisant la continuité avec les autres temps de vie de l'enfant.

Pour les collèges, le PEL portera les mêmes objectifs sur des projets de classes en complément des contributions du Conseil général. Le PEL pourra aussi apporter un appui à la formation des délégués de classe, au développement de l'accueil des stagiaires de 3e dans les services municipaux pour une sensibilisation à la vie professionnelle.

- **« À chacun son projet »**

Il s'agit ici d'accompagner, en s'appuyant sur leurs souhaits et demandes, jeunes et enfants vers des initiatives culturelles, sportives, sociales, écologiques, citoyennes. Un livret sera conçu par et pour les jeunes afin de recenser et valoriser leurs initiatives, expériences, activités... Là aussi, les parents seront amenés à participer.

Le PEL concernera également les services municipaux comme l'urbanisme, le paysage et les jardins, la voirie afin de faire davantage avec les jeunes et pas seulement pour eux.

- **Un événement festif annuel**

L'organisation d'un événement festif fédérateur, qui donne l'occasion à la cité de se réunir autour des enfants, dans un moment de vivre ensemble, de valorisation de la jeunesse, de coopération et d'échanges entre générations. Complémentaire des initiatives des quartiers, la construction de ce projet, sollicitera la mobilisation de tous ceux qui contribuent à accompagner la jeunesse vers une intégration sociale et une citoyenneté active.

- **Une gouvernance affirmée**

Le PEL, c'est avant tout un travail partenarial avec l'Éducation nationale, la direction départementale de la cohésion sociale, la caisse d'allocations familiales, le conseil général, la direction diocésaine de l'enseignement catholique, les associations locales, les parents... En appui de cette nouvelle dynamique, de nouveaux outils seront créés à partir de septembre : un observatoire enfance jeunesse familles et la mise en commun de démarche d'information

En étroite collaboration avec les acteurs locaux intervenant en direction de l'enfant (de 0 à 18 ans) et les partenaires sociaux, EducVille multiplie les efforts pour développer une politique éducative adaptée aux besoins des enfants et des jeunes, quel que soit leur âge.

La plupart des actions proposées s'inscrivent dans les objectifs du Projet Educatif Local. Celui-ci prend la forme d'un projet politique qui mobilise l'ensemble des acteurs locaux intervenant en direction de l'enfant, pour mettre en œuvre une politique éducative globale partagée et concertée en faveur des enfants et des jeunes.

### **Quatre enjeux traversent les actions de la commune et des partenaires locaux associés :**

- ▶ favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant, en respectant les besoins de l'enfant
- ▶ ▶ contribuer à la réussite scolaire de tous les enfants et les jeunes du canton par des actions éducatives complémentaires à celles des parents et de l'école, en veillant à assurer un égal accès à tous (financier, géographique, social, culturel...)
- ▶ contribuer à l'intégration des enfants dans le monde qui les entoure par l'apprentissage de la vie collective et de la citoyenneté (faire de chaque jeune un citoyen de demain) : c'est-à-dire aider les enfants à grandir et à se situer dans leur environnement, en développant, entre autres, l'ouverture culturelle, l'éducation à l'environnement, les échanges avec des jeunes d'autres régions ou pays européens, ainsi que leur autonomisation et leur responsabilisation
- ▶ accompagner et coordonner les actions des acteurs locaux, dans un souci de cohérence, de complémentarité et de continuité éducative.

### **Huit objectifs prioritaires orientent les actions éducatives sur le territoire :**

- ▶ développer le partenariat local et accompagner les initiatives locales
- ▶ assurer un encadrement de qualité
- ▶ favoriser l'implication des parents
- ▶ accompagner l'autonomie et la prise de responsabilité des enfants et des jeunes
- ▶ favoriser l'équilibre et la complémentarité des actions
- ▶ assurer une accessibilité équitable à l'offre de services
- ▶ améliorer la communication autour du Projet Educatif Local
- ▶ adapter les locaux

## **La pertinence des territoires :**

En plein débat national sur la réforme des collectivités, et, vingt-cinq ans après les lois de décentralisation les villes, les départements et surtout les régions commencent à se poser la question de leur projet éducatif, après avoir absorbé la décentralisation de la gestion des locaux et des professionnels administratifs et techniques. La formation professionnelle se structure au niveau régional.

Il n'y a donc pas un seul territoire apprenant mais des niveaux de territoire qui doivent trouver leur articulation pour mieux répondre aux besoins des enfants et des jeunes, jusqu'à la fin de ce qui devrait être la scolarité de base.

**Le territoire pertinent qui correspond au bassin de vie est le seul à pouvoir structurer cette articulation à travers des contrats d'objectifs et de moyens avec l'État, entre les collectivités et avec les acteurs.**

Nous devons admettre la diversité des réalités locales et adapter ainsi le bon niveau de collectivité sur la base du principe de subsidiarité. Le rural, le rurbain et l'urbain recouvrent des besoins et des moyens différents.

Nous devons donc combiner le besoin de proximité et la nécessité de disposer des ressources financières et humaines, éducatives, sportives et culturelles, indispensables à la vitalité de tout projet éducatif, pour faire le bon choix de territoire.

Selon les cas, l'intercommunalité ou la grande ville pourraient être l'échelon pertinent d'organisation.

## **La communication :**

La plaquette « Activités enfance / jeunesse », vous propose tous les renseignements concernant l'ensemble des activités proposées sur le Pays. Elle peut être téléchargée. Elle est distribuée aux élèves des écoles maternelles et primaires, ainsi qu'aux collégiens. Elle est également disponible dans les mairies et commerces du canton.

## Diagnostic enfance - jeunesse

Avant de renouveler son Contrat Enfance Jeunesse, avec la CAF et la MSA, et son Contrat Educatif Local, avec l'État, la commune a souhaité réaliser un diagnostic de sa politique petite enfance / enfance / jeunesse.

Celui-ci se déroule dans le cadre d'un Dispositif Local d'Accompagnement de territoire, qui sera mis en œuvre par la Scop ACCOLADES. Le diagnostic a pour mission de :

- donner aux élus un état des lieux
- proposer des pistes d'actions en réponse aux problématiques soulevées
- être un outil d'aide à la décision pour les élus

Le diagnostic a démarré par une présentation du cahier des charges et de la méthodologie retenue qui s'appuiera sur de nombreuses rencontres, collectives ou individuelles, des différents acteurs qui interviennent en direction des enfants et des jeunes. La réunion, à laquelle ont participé 25 personnes représentant des élus, des parents, des animateurs, des associations et l'Education nationale, s'est terminée par une réflexion collective sur les enjeux d'un tel diagnostic.

Un extranet a été mis en place

**Si l'école a pour mission première la démocratisation de l'accès aux savoirs et la formation initiale de tous les jeunes citoyens, elle ne peut, seule, atteindre ces objectifs.** C'est pourquoi la politique éducative conduite à l'échelle de la ville s'attache à mettre en cohérence l'action de l'ensemble des coéducateurs (enseignants, parents, animateurs, intervenants associatifs, Atsem...) au sein d'un projet éducatif local (PEL) partenarial (cf. BO - circulaire n° 98-144 du 9 juillet 1998 sur les contrats éducatifs locaux).

## Partenaires

Le PEL mobilise, à cette fin l'ensemble des acteurs institutionnels (État, collectivités territoriales, CAF, Fasild), associatifs (d'éducation populaire, d'accompagnement à la scolarité, de parents d'élèves) et des acteurs privés dans des domaines aussi divers que le loisir, l'accompagnement à la scolarité, les activités artistiques, culturelles et scientifiques ou les actions de soutien à la fonction parentale sur les différents temps de vie de l'enfant.

Le PEL réunit la collectivité territoriale, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, les établissements scolaires et une dizaine d'associations du canton ( Foyer des Jeunes et d'Education Populaire, Union Sportive du Judo, Pays Mélusin Basket Club, Vallée de la Vonne Canoë Kayak, Chap' de Lune, Rurart, USEP du canton...).

Le service jeunesse, par l'intermédiaire de l'accueil de loisirs Croqu'Soleil et de l'accueil de loisirs pré-ados / ados, propose de nombreuses activités aux enfants et aux jeunes tout au long de l'année. Plusieurs associations proposent directement des actions s'inscrivant dans ces objectifs aux enfants et aux jeunes du canton. D'autres participent activement aux actions mises en place par le service jeunesse, notamment la pause méridienne au collège ou les chantiers-loisirs.

### 1 - Les services de l'État

**Inspection académique** > [www.ac-montpellier.fr](http://www.ac-montpellier.fr)

**Direction départementale de la Jeunesse et des Sports** > [www.jeunesse-sport.gouv.fr](http://www.jeunesse-sport.gouv.fr)

**Direction départementale de l'Action sanitaire et sociale** > [www.social.gouv.fr](http://www.social.gouv.fr)

**Direction régionale de la Culture** > [www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)

### 2 - Les collectivités territoriales

**Commune - Département**

### 3 - Les établissements publics

#### **Caisse d'allocations familiales (CAF)**

La CAF, avec ses partenaires, participe à la mise en place d'une politique sociale globale et concertée en faveur des jeunes enfants de moins de 6 ans et des jeunes de 6 à 18 ans.

Deux outils partenariaux et dispositifs complémentaires sont proposés à ses partenaires pour permettre d'améliorer l'accueil des enfants et des jeunes : le contrat Enfance et le contrat Temps libres.

### **Fond d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (Fasild)**

Il a pour mission de favoriser sur l'ensemble du territoire français l'intégration des populations immigrées ainsi que des personnes issues de l'immigration et de contribuer à la lutte contre les discriminations dont elles pourraient être victimes. Les missions du Fasild s'inscrivent dans les orientations fixées par les pouvoirs publics et s'articulent autour de sept priorités structurelles : l'accueil des personnes primo-arrivantes, l'emploi, le logement, la scolarité, l'action sociale, l'action culturelle et artistique ainsi que la politique de la Ville.

## **4 - Les fédérations d'éducation populaire**

### **Centre d'entraînement aux méthodes de pédagogie active (Cemea)**

Les Cemea sont un mouvement de personnes engagées dans des pratiques autour des valeurs de l'éducation nouvelle et des méthodes d'éducation active, pour transformer les milieux et les institutions par la mise en action des individus. Pour faire partager et vivre ces idées par le plus grand nombre, les Cemea ont choisi un outil privilégié : la formation.

Les Cemea offrent une diversité de stages ancrés dans les réalités quotidiennes de l'éducation, de l'animation, de la santé et de l'action sociale. Ils enrichissent leurs actions à partir d'espaces de recherche et de rencontres articulés avec l'organisation de manifestations publiques et les prolongent à travers des publications écrites ou audiovisuelles, outils de développement, de réflexion et d'innovation.

### **Fédération des œuvres laïques (FOL)**

La FOL ou aussi Ligue de l'enseignement, est un mouvement d'éducation populaire qui contribue à former des hommes et des femmes responsables. Par ses initiatives, par l'action des associations qu'elle fédère, par l'engagement de celles et de ceux qui agissent avec elle, elle participe depuis 1866 à ce que vive sur le territoire une république démocratique, laïque et sociale.

### **Les Francas**

Fédération de centres de loisirs, mouvement d'éducation, les Francas sont portés par une volonté fondatrice : agrandir et améliorer la place que la société accorde aux enfants et aux adolescents. La réalisation de cet objectif repose sur une conception qualitative des loisirs, de l'éducation, de l'action culturelle et sociale et sur l'engagement de femmes et d'hommes rassemblés autour de valeurs humanistes et autour d'un principe de vie, la laïcité. C'est avec leur expérience et leur savoir-faire que chaque enfant, devrait, quelle que soit son origine, trouver les conditions favorables à son épanouissement, au développement de son autonomie, à une citoyenneté active.

### **Fédération Léo Lagrange**

Le projet de société Léo Lagrange vise à bâtir une société de progrès, fondée sur l'idéal républicain et organisée autour de la démocratie participative, l'égalité, la liberté, la justice sociale et la laïcité. Le projet éducatif de la fédération, véritable colonne vertébrale de toutes ses actions, s'inscrit dans cette volonté. Il s'agit de donner aux hommes les moyens de construire eux-mêmes leur avenir, d'accéder à la connaissance, à la conscience et à l'action citoyenne. Cet idéal de progrès, individuel et collectif, mobilise et guide au quotidien l'action des bénévoles et des permanents Léo Lagrange.

### **Pupilles de l'enseignement public (PEP)**

Reconnue d'utilité publique par décret du 16 août 1919, le mouvement PEP est une association d'éducation populaire, complémentaire de l'Éducation nationale.

Quatre principes guident l'action des PEP depuis ses origines :

- le respect des principes laïques de la République ;
- des actions en complément des missions de l'Éducation nationale ;
- la dimension sociale, aider les plus nécessiteux ;
- la fonction éducative : développer l'esprit de solidarité chez les jeunes.

### **Union française des centres de vacances et de loisirs (UFCV)**

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique. Par son action et celle de ses membres, contribue à l'éducation et au développement des enfants, des jeunes et des adultes en favorisant l'émergence de projets individuels ou collectifs dans les domaines des vacances, des loisirs, de l'animation, de la formation, de l'insertion professionnelle et de la vie sociale.

### **Ouverture**

L'association a été créée en 1985 à l'instigation d'enseignants, de travailleurs sociaux et de familles du

quartier Saint-Matthieu pour répondre aux difficultés rencontrées par les personnes de ce quartier considéré comme zone sensible par le contrat de Ville.

Les premières actions ont consisté à formaliser le centre de loisirs d'éducation populaire (qui existait déjà sous forme de sorties familiales). Les animateurs, pour la plupart issus du quartier, se sont formés aux métiers de l'animation et ont été dirigés de surcroît vers des écoles élémentaires du quartier, ainsi que vers des ateliers d'aide aux devoirs grâce à d'étroites relations avec les enseignants.

## **5 - Le tissu associatif**

### **Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (FCPE)**

La FCPE est présente dans la plupart des établissements où elle participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents. La FCPE est une force de proposition et d'action.

### **Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP)**

La PEEP est une association de parents impliqués dans la vie de l'enfant à l'école.

Agissant dans les établissements scolaires et auprès des institutions, elle prône et favorise un dialogue constructif entre les familles et les intervenants éducatifs pour l'épanouissement de chaque enfant dans une école publique, laïque et citoyenne.

## L'évaluation

L'évaluation ne se réduit pas à une procédure rigide, tout entière tournée vers une finalité unique de vérification du bon respect des règles administratives ou de la bonne gestion des moyens.

De façon générale, l'évaluation peut être définie comme un processus complexe de transformation des idées et des connaissances qui contribue à l'évolution (amélioration, modification) des actions sur lesquelles elle porte. Elle a pour finalités d'abord d'alimenter en informations les protagonistes de l'action, mais surtout de fonder un jugement sur la valeur de cette action dans la perspective d'éclairer la décision.

Là réside la principale difficulté : chaque acteur social poursuit dans le cadre d'une action des buts spécifiques et la tentation peut être grande lors de l'évaluation des programmes de tenter de préserver ses intérêts, voire de chercher à légitimer ou justifier son intervention, ses pratiques.

	Objectifs	Evaluation
<b>Favoriser l'accès de tous au sport, à la culture, aux savoirs</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Découvrir les différentes formes de pratiques sportives,</li> <li>2) Permettre la découverte et les pratiques de différentes expressions,</li> <li>3) Offrir, à l'enfant et au jeune, différentes situations d'apprentissage,</li> <li>4) Offrir, à l'enfant et au jeune, la possibilité de vivre dans un monde équilibré.</li> </ol>	
<b>Développer l'apprentissage du "vivre ensemble" et de la responsabilité</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Favoriser le brassage interculturel, intergénérationnel et inter quartiers,</li> <li>2) Offrir la possibilité à chacun de découvrir l'autre et les règles de vie collective,</li> <li>3) Permettre l'éducation au choix, l'épanouissement de tous et l'écoute des autres,</li> <li>4) Préparer les responsables associatifs de demain.</li> </ol>	
<b>Permettre à chaque enfant de construire son parcours éducatif jusqu'à la jeunesse</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Mieux articuler les projets d'école et d'établissement avec les projets de quartier,</li> <li>2) Renforcer l'offre éducative en direction des adolescents,</li> <li>3) Permettre à l'enfant de poursuivre ses activités éducatives à l'adolescence.</li> </ol>	
<b>Poursuivre les dynamiques éducatives collectives au niveau des quartiers</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Créer des conditions d'élaboration de projets au niveau des quartiers,</li> <li>2) Soutenir l'implication collective des parents,</li> <li>3) Favoriser l'action concertée des partenaires éducatifs de l'enfant et du jeune.</li> </ol>	
<b>Promouvoir l'innovation pour s'adapter aux besoins des enfants et des jeunes</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Expérimenter de nouvelles formes éducatives pour répondre au mieux aux besoins des enfants, des jeunes et des familles,</li> <li>2) Mettre en place des espaces de réflexion et de débat sur l'éducation, l'enfance et la jeunesse.</li> </ol>	
<b>Porter une attention particulière aux publics fragilisés</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Elaborer une politique tarifaire équitable,</li> <li>2) Développer le soutien aux familles fragilisées,</li> <li>3) Sensibiliser les acteurs institutionnels aux difficultés des familles fragilisées</li> </ol>	